OCOM C321.03 – CONSTRUIRE DES COMMODITÉS DE CAMPAGNE

1. **Rendement.** Construire des commodités de campagne.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) une corde de nylon,

      (2) de la ficelle,

      (3) une hache de 1.8 kg (4 lb) muni d'un manche de 91 cm (36 pouces),

      (4) une scie à archet de 60 cm (24 pouces),

      (5) les schémas décrivant la construction des commodités de campagne,

      (6) de la supervision, et

      (7) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Un environnement de campagne pendant les heures de clarté.

3. **Norme.** En groupes de quatre personnes, les cadets doivent construire deux commodités de campagne de la liste suivante :

   a. un lit dans un marécage,

   b. une armature externe de sac à dos,

   c. un support de séchage pour viande,

   d. un radeau, ou

   e. un râtelier à outils.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer et démontrer la façon de faire les nœuds suivants et demander aux cadets de les faire : a. un brêlage de bigue, b. un brêlage carré, c. un nœud d'anguille, d. un brêlage diagonal, et e. un brêlage en huit.	Démonstration et exécution	45 min	C2-007 (p. 180 à 188)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	Demander aux cadets de construire, en groupes de quatre personnes, deux des commodités de campagne suivants : a. un lit dans un marécage, b. une armature externe de sac à dos; c. un support de séchage pour viande, d. un radeau, ou e. un râtelier à outils.	Activité pratique	130 min	C2-008 (p. 381) C2-046

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	5 min
b.	Démonstration et exécution :	45 min
c.	Activité pratique :	130 min
d.	Total :	180 min

6. **Justification**

a. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 1, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer les nœuds et les brêlages, tout en donnant aux cadets l'occasion de faire les nœuds et les brêlages sous supervision.

b. Une activité pratique a été choisie pour le PE 2 parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets d'avoir l'occasion de construire des commodités de campagne dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au développement des compétences en construction dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence**

a. C2-007 (ISBN 0-7858-1446-9) Pawson, D. (2001). *Pocket Guide to Knots and Splices*. Edison, New Jersey, Chartwell Books Inc.

b. C2-008 (ISBN 0-00-265314-7) Wiseman, J. (1999). *The SAS Survival Handbook*. Hammersmith, Londres, HarperCollins Publishers.

c. C2-046 PioneeringProjects.org. (2004). *PioneeringProjects.org*. Extrait le 20 février 2008 du site http://www.pioneeringprojects.org/projects/index.htm.

8. **Matériel d'instruction**

a. une corde de nylon,

b. de la ficelle,

c. une hache de 1.8 kg (4 lb) muni d'un manche de 91 cm (36 pouces), et

d. une scie à archet de 60 cm (24 pouces),

9. **Matériel d'apprentissage**

a. une corde de nylon,

b. de la ficelle,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

c. une hache de 1.8 kg (4 lb) muni d'un manche de 91 cm (36 pouces),

d. une scie à archet de 60 cm (24 pouces), et

e. les schémas décrivant la construction des commodités de campagne.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

a. Les ressources naturelles trouvées en campagne, comme du bois au sol ou mort, doivent être utilisées pour la construction. Les instructeurs doivent vérifier auprès des autorités locales qu'ils ont le droit d'utiliser des ressources naturelles pour l'activité.

b. Chaque cadet doit recueillir trois bâtons ou perches d'environ 2.54 cm (un pouce) de diamètre avant l'enseignement de cette leçon.

c. Les commodités de campagne doivent être démontées, une fois construites.

d. La matière de cet OCOM est semblable à la matière du C221.02 (Construire des commodités de campagne, A-CR-CCP-702/PG-002, chapitre 4, section 11) et du C121.01 (Construire des commodités de campagne, A-CR-CCP-701/PG-002, chapitre 4, section 10). Il est recommandé que ces leçons soient données simultanément.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.